



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2004

**Lieu, date :** Club house CVVT à 20h00

**Excusés :** P. Monachon, R Yersin, A. Grangier, A. Hostettler, P. Mercier.

**Présents :** 17 propriétaires et 6 non-propriétaires = 23 membres

### **1 Approbation du PV de l'assemblée générale du 27 avril 2004**

Le PV ne suscitant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité

### **2 Rapport du Président**

Julien Brunet donne un aperçu de la saison écoulée: 5 week-end de régates comptant pour le championnat, plus la Classique. Les conditions météo dans l'ensemble furent bonnes et variées. Au niveau de la participation il souligne que : 56 "Classiques" ont participé à 6 week-ends de régates, ce qui donne une moyenne de dix bateaux par régates. Du côté des "Modernes" les chiffres sont plus modestes puisque seulement 23 bateaux ont participé à 5 week-ends de régates, ce qui fait une moyenne de 5 bateaux par régates. Pour 2005 le président se réjouit de l'arrivée de nouveaux "Modernes" (2 projets en construction), du retour du 1602 et du Taxi et souhaite également revoir, après une année d'absence, certains bateaux bien connus dans les régates de la série.

### **3 Admissions, démissions radiations**

- MM. Steve Wasem et Etienne Fonjallaz démissionnent.
- Deviennent membres : MM Patrick Thorens nouveau propriétaire du 1602, Christian Monachon barreur et équipier de l'Ondine, Régis Rousselle propriétaire du futur 6.5m. en construction et Coriolan Rousselle architecte de ce même bateau. Ils sont applaudis par l'assemblée.

### **4 Vérification des comptes**

- MM. Patrick Thorens et Christian Monachon sont élus vérificateurs des comptes.
- D. Genton donne les éléments suivants : Le total de la fortune de l'association se monte à Chf 9774.- dont Chf 820.- proviennent du passage de la « serviette » parmi les membres présents.
- Les vérificateurs ne formulent pas de remarque et les comptes sont approuvés par l'assemblée.

### **5 Régates**

#### **a. Validation de la Coupe Internationale**

La Coupe 2004 est validée. Ygor Berger donne le classement. Les 5 premiers sont dans l'ordre : Pétreil, Joufflu, Ondine, Vinh long II et Magic.

#### **b. Challenges 2004**

M. Claude Laval du Pétreil reçoit la coupe ainsi que le Challenge du Ciron contrarié qui récompense le 1er Classique. Encore bravo !

Le Challenge Fraidieu n'est pas attribué cette année. Le comité désire redéfinir des critères d'attribution pour ce challenge.

#### **c. Calendrier 2005 : Voir le calendrier annexé**

#### **d. Nouveau certificat de jauge pour la série**

Afin de renouveler le certificat dans le but d'avoir un document plus pratique et en conformité avec les exigences de Swiss Sailing, M. Roch de Grenus a collaboré avec M. Marmier (jaugeur). Le nouveau certificat sera émis par l'USY. On trouvera sur le site le formulaire à remplir ainsi que les PV de jauge des différents bateaux. Pour chaque 6.5 trois copies seront nécessaires : une pour Swiss Sailing, une pour le jaugeur et une pour le propriétaire.

Question : Comment sont jaugés les 6.5m français ?

#### **e. Recommandations aux organisateurs des régates 6.5m SI**

Cette commission est composée de MM. J-M Fragnière, J. Monnier, J-L Brunet, M. Frank et Ygor Berger. Elle a travaillé sur un document qui sera remis aux clubs organisateurs de régates 6.5 m SI. Ce document ne se veut pas contraignant pour les clubs, il s'agit de recommandations. Elles n'auront pas l'obligation d'être suivies à la lettre et elles pourront être modifiées par la suite.

Plusieurs remarques viennent enrichir le débat, la commission en prend note et promet d'apporter les modifications nécessaires. L'assemblée accepte ces recommandations.



## Association Internationale des 6.5 m S.I.

### f. Nouvelles constructions

Le projet de MM Rousselle a été accepté sans restrictions par la commission technique. Le bateau est actuellement en chantier et devrait être mis à l'eau au printemps 05. Il s'agit d'un déplacement léger. Le rapport de la commission ainsi que le plan du bateau sont visibles sur le site de la série.

Le projet de M. André se précise, il s'agit d'un gros Fireball, également un déplacement léger. La commission n'a pas encore pu statuer sur ce projet étant donné que ce dernier n'était pas finalisé lorsqu'elle s'est réunie. Une prochaine réunion devrait se prononcer sur ce projet.

### g. Jauge ACVL

En 2004 chaque voilier aurait dû être jaugé individuellement. Suite aux protestations de notre président, l'ACVL fut d'accord de nous accorder les coefficients uniques (classique & moderne) pour 2004 uniquement. En 2005 par contre chaque 6.5 m devrait être jaugé individuellement... Les modernes se retrouvant entre les classes 3 et 4. Les seules bonnes nouvelles sont "peut-être" pour 2007 où une nouvelle jauge pourrait voir le jour.

## 6 Situation de la Penchette

Le comité est sans nouvelle de l'association pour la sauvegarde de la Penchette. Le comité écrira un courrier afin d'obtenir une réponse à ses propositions faites lors de l'AG d'avril 2004

## 7 Divers

a. Le président revient sur les questions qui sont parvenues informellement à la commission technique concernant certains artifices, et sur leur conformité à la jauge. Il rappelle tout d'abord que la série est munie d'un organe puissant dans le domaine de l'interprétation de la jauge : la commission technique chargée d'examiner les plans des nouvelles unités. Il rappelle que son rôle est de refuser les options architecturales qui ont pour but manifeste de contourner le texte de jauge et que sa décision est sans appel.

1) Les ballasts liquides : La jauge stipule que « le lest intérieur doit être fixe ». Bien qu'un ballast ne soit pas à proprement parlé un lest (puisqu'il n'est pas compris dans le poids du bateau), il appartiendrait à la commission technique d'en interdire l'usage.

2) Les quilles pivotantes : La définition officielle de l'ISAF pour une quille dit en substance : « Une quille est un appendice fixe ». La commission technique devrait donc également refuser ce type d'appendices.

3) Les mâts ailes : La question est plus délicate. La recommandation faite à la commission technique est la suivante : Si le mât a manifestement pour but d'augmenter la surface de « voile », sans que celle-ci soit prise en compte dans le calcul, elle devrait en limiter la corde.

Il est relevé par certaines personnes que les commissions de jauge ont un côté aléatoire selon leur composition et les différentes sensibilités des personnes sur ce sujet.

b. Mme Michèle Herzog a fait parvenir au comité un courrier concernant le voilier de la série Skippy 650. Elle demande si ce voilier pourrait rentrer dans notre jauge ? Il s'agirait d'un voilier pratique et bon marché qui pourrait intéresser les jeunes. Le comité va étudier la question.